

l'Ouest et les pays non engagés. On se rendit compte bientôt que cette division par trois devait frapper tout le fonctionnement du Secrétariat ainsi que les fonctions parallèles des institutions spécialisées des Nations Unies. D'autre part, la délégation de l'Union soviétique parut lier à l'acceptation de ce nouveau principe toute négociation ultérieure sur le désarmement.

Les délégations montrèrent peu d'enthousiasme pour cette demande de M. Khrouchtchev. La plupart se rendaient évidemment compte que ce serait étendre au Secrétariat le règne du veto. Les Nations Unies, déjà entravées par l'abus du veto au Conseil de sécurité, se seraient trouvées complètement paralysées et incapables d'intervenir dans les crises internationales. L'Union soviétique paraissait avoir pour objectifs de réduire le plus possible l'efficacité des opérations des Nations Unies au Congo et de les empêcher d'intervenir ailleurs par la suite. Malgré la tiédeur de l'accueil, l'URSS poursuivit ses attaques. Pour cette raison, et parce que plusieurs États étaient mécontents de la tournure des événements au Congo, la première moitié de la session se termina par un débat sur le Congo qui ne produisit aucune résolution propre à préciser et à définir le mandat des Nations Unies d'une façon acceptable par l'Assemblée. Un point relatif au Congo a donc été inscrit à l'ordre du jour de la seconde partie de la session; les décisions antérieures de l'Assemblée à ce sujet ont été réitérées, et l'on a remis à plus tard tout débat sur la question, faute d'un terrain d'entente permettant de donner de nouvelles directives au secrétaire général.

Commissions politiques de l'Assemblée

Pendant ce temps, les sept grandes commissions de l'Assemblée poursuivaient l'examen détaillé des points de l'ordre du jour qui leur avaient été renvoyés, avec plus ou moins de succès selon que les points en question se rattachaient ou non aux grands différends fondamentaux. Les deux commissions politiques, par exemple, ne travaillèrent qu'avec la plus grande difficulté. La Première Commission examina la question de la Mauritanie sans pouvoir adopter de résolution, puis approuva une résolution sur l'Algérie par laquelle elle demandait l'institution d'un référendum sous l'égide des Nations Unies. Le vote sur cette résolution fut de 47 voix contre 20, et 28 abstentions. Le Canada vota contre, estimant que l'intervention des Nations Unies n'aurait pu que compliquer ou même compromettre les efforts du général de Gaulle sans pour autant apporter de solution au problème. (Au cours du débat qui suivit en séance plénière de l'Assemblée, on renonça à toute intervention des Nations Unies, ce qui permit au Canada de voter pour lorsque fut mise aux voix la résolution modifiée concernant l'Algérie.)

Débat sur le désarmement

Le débat qui intéressait le plus le Canada à la Première Commission avait trait au désarmement. Quatre points de l'ordre du jour s'y rapportaient, et il fut inscrit à ce sujet treize résolutions. En raison de la tension qui régnait à l'Assemblée, le débat en commission sur le désarmement, qui dura plus d'un mois, n'eut guère